

La justice prononce une peine modérée à l'encontre de trois paysans

8 mars 2016

Trois producteurs de lait, poursuivis pour avoir forcé un barrage de gendarmes, à Couëron, au cours d'une opération anti-aéroport, ont été condamnés, ce lundi 7 mars, par le tribunal correctionnel de Nantes. L'un d'entre eux a été condamné à six mois de prison avec sursis et six mois de suspension de permis de conduire. Un autre écope de cinq mois de prison avec sursis, et cinq mois de suspension de permis de conduire. Le dernier ? Trois mois de prison avec sursis et trois mois de suspension de permis. Un des trois prévenus qui était, en outre, poursuivi pour des violences est relaxé de ce chef.

Leurs tracteurs leur sont restitués, a ordonné le tribunal.

Le 11 janvier, 80 tracteurs anti-aéroport avaient mené **des opérations de ralentissement** en plusieurs points de Loire-Atlantique.

► **Source :** *Ouest France*

**PAS D'EXPULSION DE LA NOÉ VERTE, SUR LA ZAD,
AVANT UN AN**

Le tribunal d'instance de Nantes a ordonné jeudi 3 mars l'expulsion de la maison occupée par un collectif de militants à la Noë Verte, sur la commune de Grandchamp-des-Fontaines, en limite de Zad. Mais le jugement accorde aux occupants le délai minimum légal de deux mois, plus un délai supplémentaire d'un an avant d'avoir à partir. Autrement dit, la Noë Verte est expulsable, mais pas avant mai 2017. On sera alors en pleine élection présidentielle.

Même si techniquement cette maison n'empêche en rien un démarrage des travaux sur un autre secteur de la zone de construction de l'aéroport, on imagine mal des ouvriers et bulldozers arriver avec, juste à côté, des zadistes autorisés à rester !

C'est en octobre dernier qu'une douzaine de Nantais ont investi cette maison d'habitation inoccupée depuis quatre ans. Ils y ont installé une conserverie. En urgence, la société Aéroports du Grand Ouest- Vinci, propriétaire, avait demandé l'expulsion immédiate.

► **Source :** *Ouest France*

Lire aussi : La justice plus sévère contre les opposants paisibles à l'aéroport que contre les taxis ou la FNSEA

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/La-justice-prononce-une-peine-moderée-a-l-encontre-de-trois-paysans>